RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	VAYEGO 200 SC INSECTICIDE
Code du produit (UVP)	80914938
Numéro de la FDS	102000026908
No. d'Enregistrement PCP	33711

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Insecticide
Restrictions d'utilisation	Voir l'etiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur	Bayer CropScience Inc #200, 160 Quarry Park Blvd, SE Calgary, Alberta T2C 3G3 Canada
Service responsable	E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours)	1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit	1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux
Cette matière n'est pas dangereuse selon les critères de la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)
Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Tetraniliprole	1229654-66-3	18.18
Diisopropylnaphtalène sulfonate de sodium	1322-93-6	1.0

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu à ce jour.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Sable

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Fluorure d'hydrogène, Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx)
Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent.
Point d'éclair	> 100 °C
Température d'auto-inflammabilité	440 °C / 824 °F
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions	Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.
Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.
Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle
Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommendations de l'industrie.
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc à beige
Etat physique	suspension
Odeur	faible caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	4.0 - 5.0 (100 %) (23 °C)
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Densité	env. 1.10 g/cm³ (20 °C)
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point de fusion / congélation	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	capable de tenir en suspension
Energie minimale d'inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Stable dans des conditions normales.
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Inflammabilité	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Point d'éclair	> 100 °C
Température d'auto-inflammabilité	440 °C / 824 °F
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

Taille des particules	Donnée non disponible
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	
Décomposition thermique	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Aucun matériau incompatible connu.
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation, Ingestion
Effets immédiats	
Œil	Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.
Peau	Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.
Ingestion	Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.
Inhalation	Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 2,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 4.5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Concentration atmosphérique maximale atteinte.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 2,000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas d'irritation des yeux (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Non sensibilisant. (Souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Tetraniliprole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Tetraniliprole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Tetraniliprole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Tetraniliprole a causé une légère augmentation de l'incidence des tumeurs utérines dans les études d'alimentation chez le rat, mais seulement au niveau de la dose supérieure à la dose limite de 1000 mg/kg de poids corporel par jour. Il est très peu probable que les hommes soient exposés à une dose aussi élevée de tetraniliprole.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Tetraniliprole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Tetraniliprole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxictoxicité aiguë qui ont été effectuées sue le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aigue concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 541 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.382 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité des plantes aquatiques	CI50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) > 541 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
Biodégradabilité	Tetraniliprole: Pas rapidement biodégradable
Koc	Tetraniliprole: Koc: 195 - 252
Bioaccumulation	Tetraniliprole: Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Tetraniliprole: Modérément mobile dans le sol
Information écologique supplémentaire	Pas d'autre effet à signaler.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser se propager sur les plantes fleurissantes lorsque les abeilles sont présentes dans les zones traitées. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Eliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et federaux. Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.
Emballages contaminés	Vider le résidu dans l'équipement de l'application. Récipients à rincer 3 fois. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation. Eliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	**3082**
Etiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TETRANILIPROLE)

49CFR Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

Numéro ONU	**3082**
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TETRANILIPROLE SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	**3082**
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TETRANILIPROLE SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations: Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 33711

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1	Inflammabilité - 1	Instabilité - 0	Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1	Inflammabilité - 1	Danger Physique - 0	PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 15: Informations réglementaires. Mise à jour rédactionnelle.

Preparé par le Departement ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 04/03/2020

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.